

ne souffrons pas encore autant que les Américains. Il apparaît maintenant que la pollution de l'eau a probablement fait plus de victimes que toutes les guerres de l'histoire. Des millions de gens meurent chaque année de maladies transmises par l'eau. Au Canada, la pollution de l'eau nous coûte chaque année davantage que tous les incendies, inondations, accidents et autres désastres qui s'y produisent.

Le bill que nous étudions décrit un polluant comme une substance qui, si elle était ajoutée à des eaux, dégraderait ou modifierait ou contribuerait à dégrader ou modifier la qualité de ces eaux dans une mesure telle que leur utilisation par l'homme ou par des animaux, des poissons ou des plantes utiles à l'homme en serait affectée. Tous ces mots sont inutiles car on pourrait dire qu'un polluant c'est en général tout élément étranger qui vient s'ajouter à l'environnement naturel à un degré insupportable pour la nature.

Qu'entend-t-on par environnement naturel? Il est constitué de trois éléments distincts, le sol, l'eau et l'air. Les polluants du sol sont toutes substances ajoutées au sol et qui dégradent la productivité ou la qualité des produits agricoles, affectent la santé des animaux ou des humains ou qui peuvent contribuer, par la suite, à la pollution de l'air ou de l'eau. La pollution de l'eau résulte de toutes substances qui la rendent inutilisable.

La pollution de l'air remonte au XIV^e siècle lorsqu'on se servait pour la première fois de charbon comme combustible. Elle s'est intensifiée pendant la révolution industrielle et n'a jamais cessé d'empirer. La pollution naturelle existe dans une certaine mesure mais la plus grande partie est causée par l'homme. Notre société d'abondance produit plus que jamais des déchets et, malheureusement, cette situation va en empirant. A vrai dire, ce bill tire sa raison d'être de la pollution de nos cours d'eau, de nos lacs et de nos eaux maritimes qui menacent notre santé. Les poissons meurent dans les cours d'eau et les baies; l'écume, les algues et le pétrole chassent les villégiateurs de nos grèves, les stations estivales font faillite, la valeur foncière diminue, tandis que les impôts montent en raison du coût du traitement de l'eau. On sait maintenant que si nous laissons la pollution se répandre, les travaux de purification pour rendre l'eau utilisable vont imposer un fardeau intolérable à tous les secteurs de notre société. Il n'est pas de province du Canada qui n'ait à faire face à de tels problèmes. Mon collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), en commentant ce projet de loi, a mentionné les difficultés qu'ont éprouvées les pêcheurs de la baie de Plaisance quand la pêche y a été interdite et qu'une fabrique de phosphore a été fermée pendant un mois, les déchets toxiques qui en provenaient ayant beaucoup pollué l'eau.

• (3.00 p.m.)

Dans ma province natale de Nouvelle-Écosse, la pollution de l'eau constitue aussi un problème majeur. On n'y trouve pas d'usine de traitement pour les déchets bruts qui sont jetés dans l'océan, par exemple, dans la région de Halifax-Dartmouth, qui compte 250,000 habitants. On peut en dire autant de beaucoup de nos petites villes situées le long de la côte. Il en est ainsi parce que le contrôle de la pollution coûte énormément cher.

Que propose-t-on dans ce bill pour améliorer la situation? Premièrement, en modifiant la loi sur la marine marchande du Canada, on espère, grâce à des règlements, remédier à la pollution massive que répandent dans notre milieu les pétroliers et autres navires. On veut établir une caisse des réclamations de la pollution maritime, que dirigera un directeur nanti de pouvoirs très étendus. Selon la liste de ses attributions, à l'article 750, page 18, il sera à la fois juge, défendeur et demandeur, suivant l'étape de la réclamation. Le titulaire devra avoir la sagesse de Salomon et la patience de Job, qualités difficiles à trouver chez ceux qui appuient les libéraux ces jours-ci. Les compagnies maritimes devront payer 15c pour chaque tonne de pétrole exporté du Canada ou importé au pays. Ces frais supplémentaires n'entraîneront-ils pas une hausse du pétrole et du gaz dans le Canada atlantique, qui souffre déjà de disparités économiques? Certes, une caisse s'impose. Mais pourquoi imposer cette taxe supplémentaire aux habitants de la région atlantique, qui sont le moins en mesure de la payer?

En lisant les articles de la loi sur la marine marchande du Canada qu'on abroge, c'est-à-dire la partie VIIA, comment ne pas mettre en doute l'aptitude du gouvernement à appliquer cet article de la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, établi dans l'appendice à la Convention approuvée en 1954. Je me rends compte que les amendes prévues pour la pollution des eaux canadiennes par les hydrocarbures n'étaient pas assez élevées pour constituer une menace aux yeux des armateurs, ou même pour servir de moyen de dissuasion, mais je me demande combien de fois la loi a été appliquée. A mon avis, toute loi non appliquée ou inapplicable est une mauvaise loi.

On lit dans le bill que le nouveau règlement s'appliquera à toute zone de pêche du Canada établie en application de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche. A quoi bon recourir à des zones de pêche comme régions de contrôle alors que, dans certains cas, elles sont inopérantes? Comme la Chambre le sait, la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche a été adoptée unilatéralement et trompée, en 1964. Si on l'avait mise en vigueur cette année-là, ou même en 1965, nos pêcheurs des côtes Est et Ouest n'auraient pas aujourd'hui à faire face à une baisse inquiétante de leurs réserves de poisson due aux prises excessives d'autres pays, situation très bien dépeinte hier soir à la télévision.

Cependant, la loi n'a pas été appliquée en 1964, ni en 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 ou 1970, et à cause des hésitations et des tergiversations du gouvernement sur cette question importante, nos réserves d'aiglefin sont presque épuisées aujourd'hui, tandis que celles de saumon, de plie, et de morue ont été réduites à des niveaux dangereux.

Des voix: C'est honteux.

M. Crouse: Moi aussi je dis que c'est honteux avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Le bill antipollution s'applique à toutes les zones de pêche du Canada. Je voudrais que le ministre décrive ces zones de pêche. En fait, comme le ministre n'est pas ici, je voudrais que n'importe quel ministre le fasse. Ce bill